

Vignobles : la flavescence dorée sous contrôle

Résultats des prospections de lutte contre la flavescence dorée dans le Gers.



Vignobles : la flavescence dorée sous contrôle

De 2015 à 2018, à la demande des professionnels viticoles du Gers, le vignoble gersois a été prospecté, sous l'égide de la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense Contre les Organismes Nuisibles), pour identifier les foyers de Flavescence dorée. Un travail exhaustif et rigoureux, à un rythme d'un quart du vignoble par an. La Chambre d'Agriculture du Gers vient de publier le bilan.

Mais pour les non-initiés, qu'est donc la Flavescence dorée ? Il s'agit d'une maladie de la vigne dont l'agent responsable est un phytoplasme (petite bactérie dépourvue de paroi cellulaire) qui est transporté par la cicadelle de la vigne (*Scaphoideus titanus*), un insecte hémiptère inféodé à la vigne. La cicadelle, qui se nourrit de sève, va piquer le pied de vigne et lui inoculer le phytoplasme qui restera dans la plante. Seul remède : l'arrachage des pieds touchés. « Une fois qu'un pied est touché, il devient vecteur ; et la prochaine cicadelle qui viendra piquer cette plante ira contaminer les autres pieds voisins sains. C'est une maladie qui fonctionne par foyers, ça peut aller jusqu'à la destruction totale du vignoble », nous explique Pascal Malhomme, technicien viticole à la Chambre d'Agriculture du Gers.

C'est parce qu'il n'existe aucun traitement contre le phytoplasme responsable de la flavescence dorée que les viticulteurs sont, pour leur grande majorité, demandeurs de contrôles. Une campagne de détection a donc été lancée en 2015 avec des équipes de prospecteurs de la FDGDON. Des personnes, spécialement formées pour cette mission, ont arpenté les vignes de notre département durant les mois d'août et septembre, période idoine pour ce travail, car il faut que les grappes soient formées pour avoir une meilleure visibilité des symptômes. Les secteurs sont tirés au sort. « Lorsqu'on trouve un pied touché sur une commune, précise Pascal Malhomme, celle-ci, sur arrêté préfectoral, passe sur une caractéristique particulière... Selon la situation, il peut y avoir deux à trois traitements obligatoires. » Lorsqu'un foyer est identifié, des mesures de prophylaxie sont mises en place, à savoir, arrachage et brûlage du pied contaminé.

L'objectif des prospections est donc, dans un premier temps, d'identifier les foyers et de mettre en place les mesures de prophylaxie, puis d'aménager le nombre de traitements obligatoires, ensuite de gérer et protéger les vignes voisines, et enfin de préserver la pérennité du vignoble. Toutes ces mesures devenant obligatoires en cas de confirmation de contamination.

En clair, le mode opératoire est le suivant : d'août à septembre, des agents formés par la FDGDON sont sur le terrain. S'ils détectent un cas suspect, des prélèvements de feuilles sont effectués par la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles). Ces échantillons partent pour analyses dans un laboratoire agréé. Le rapport d'analyses est adressé à la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt). Celle-ci envoie une fiche de prospection au viticulteur pour signature.

Résultats des prospections :

En 2018, aucun foyer important (supérieur à 15 % de la parcelle) n'a été identifié.

Surfaces prospectées et nombre de ceps contaminés détectés sur les quatre campagnes :

2015 : 4281 ha, 7145 ceps.

2016 : 5343 ha, 3450 ceps.

2017 : 3702 ha, 1983 ceps.

2018 : 3813 ha, 1165 ceps.

Sur les 3813 hectares prospectés, 336 exploitations ont été visitées. Dix nouvelles communes ont été touchées par la flavescence dorée. 1165 souches ont été diagnostiquées flavescence dorée et/ou bois noir : soit 108 foyers avec moins de 5 ceps, 57 foyers contenant entre 5 et 50 ceps, 4 foyers avec plus de 50 ceps.

Etat de progression de la maladie dans le Gers :

Liste des communes identifiées comme contaminées ou ayant été contaminées depuis 2013 :

Cravencères, Cannet, Justian, Bouzon-Gellenave, Mourède, Saint-Mont, Cazeneuve, Lagraulet, Montréal, Eauze, Larroque sur l'Osse, Sorbets, Sion, Nogarro, St.-Christie d'Armagnac, Pouydraguin, Lias d'Armagnac, Cazaubon, Laujuzan, Le Houga, Beaumarchés, Jû Belloc, Urgosse, Bretagne d'Armagnac, Espas, Loubédât, St.-Pierre d'Aubézies, Sarragachies, Aignan, Couloumé Monbédât, Bassoues, Panjas, Mignaut-Tauzia, Beaucaire, Valence-sur-Baïse, Courrensan, Gondrin, Lauraët, Fourcès, Castelnau d'Auzan, Mouchan, Mansencôme, Maulichères, Condom, Castelnau-sur-Auvignon, Lagardère, Béraut, Saint-Puy, Saint-Orens Pouy Petit, Réjaumont, Cézan, Marsolan, Saint-Martin-de-Goyne, Saint-Mézard, Gazaupouy, Roquelature, Montesquiou, Juillac, Tasque, Viella, Estang, Labarthète, Lannepax, Ramouzens, Bazian, Saint-Paul-sur-Baïse, Pouy-Roquelature, Sainte-Christie, Maupas, Bourrouillan, Berrac, Cassaigne, Maulichères, Mornes, Noulens, Ayzieu, Bezolles, Castillon-Débats, Caupenne d'Armagnac, Caussens, Lagraulas, Larée, La Sauvetat, Lectoure, Mancet, Mauléon d'Armagnac, Salles d'Armagnac.

Liste des nouvelles communes contaminées identifiées en 2018 :

Avéron-Bergelle, Ayguetinte, Belmont, Bonas, Lannemaignan, Lavardens, Montestruc, Préneron, Roquefort, Vic-Fezensac.

Fiche d'identité de la cicadelle de la vigne (sources Wikipédia) :

La cicadelle de la vigne (voir photos ci-dessous) est une espèce d'insectes hémiptères de la famille des Cicadellidae, originaire d'Amérique du nord. Les œufs (stade hivernal) d'environ 1,3 mm de long chacun sont allongés, aplatis latéralement et pour certains arqués. Leur couleur est bistre clair. Les éclosions commencent vers la mi-mai. La larve est jaunâtre et translucide. Elle présente sur l'avant-dernier segment abdominal deux points noirs caractéristiques qui peuvent donner l'impression d'yeux. Au dernier stade la larve mesure environ 5mm. Comme les autres larves du même genre, elle saute quand elle se sent menacée. L'adulte (5 à 6 mm de long) est observé de mi-juillet à fin août. Les adultes effectuent des vols de dispersion. Le corps de l'adulte est plus coloré que celui des larves (taches jaunes, ocre à orangées, brunâtres, et blanches. Les élytres sont brunâtres, avec des taches plus foncées). La forme globale du corps est caractéristique du genre et des cicadelles.

Cet insecte n'exerce pas directement en tant que suceur une pression suffisante pour justifier une lutte contre lui. Mais il est de plus en plus surveillé et traité pour son aptitude à véhiculer le phytoplasme responsable de la flavescence dorée, une maladie récemment apparue en Europe (au début du XXe siècle, et caractérisée en 1949 en Armagnac), qui semble se développer rapidement (hormis dans les zones les plus froides et les plus chaudes, en Europe. C'est un organisme considéré en France comme officiellement nuisible. Dans les vignes, certaines actions de lutte phytosanitaire sont obligatoires quand il apparaît, y compris dans les départements d'outre-mer où il a pu être introduit. La larve n'est pas contaminante aux premiers stades. La contamination est réputée possible de mi-juin à fin août.

Lutte phytosanitaire :

La lutte s'est surtout faite par des pesticides de synthèse ou naturel (pyrèthre), des alternatives (lutte intégrée) sont à l'étude ou recherchées (produits alternatifs) sans pour autant permettre une lutte efficace.

Localisation de la flavescence dorée :

La maladie se limite à la moitié sud de la France et au nord de l'Italie. Si depuis le début des années 1990 son développement semblait s'être ralenti, l'apparition de nouveaux foyers en 1997, 1998 et 1999, notamment en Gironde, fait craindre une nouvelle recrudescence. La flavescence dorée a atteint la Saône-et-Loire (où de nombreuses parcelles ont dû être arrachées), la Bourgogne et les Bouches-du-Rhône.

Vig



La cicadelle des vignes, vectrice de la flavescence dorée.



Une cicadelle adulte mesure de 5 à 6 mm.



Une feuille de vigne touchée par la flavescence dorée.